Extrait N° 1 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 JUIN 2005

L'an deux mil cinq, le trente juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 juin 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. ABELARD Georges a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& & &
& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 1 / Eau potable
- Présentation du rapport

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2004.

…/…

RAPPORT ANNUEL 2004

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat approuvé le 19/12/97 par délibération n° 1
- Durée du contrat : 12 ans à compter du 01/01/98
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 7 315 (RGP 1999)

I – Indicateurs techniques

Ressources totales :

	2000	2001	2002	2003	2004
M3 produits	1 070 964	1 136 769	1 152 912	1 160 499	1 163 360
Evolution	7.23 %	6.14 %	+ 1.42 %	+ 0.66 %	+ 0.24 %

Détail des ressources

Ressources totales en m3 pour 2004		
Point de prélèvement	**Nature des ressources utilisées**	**Volume m3/an**
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	121 466
Brûlé	Eau souterraine	297 002
Bananes	Eau de surface	129 739
Ruisseau	Eau de surface	200 144
La Moque et Lucas	Eau de surface	30 720
Bras Sec	Eau de surface	36 630
Azéma	Eau de surface	12 489
Sous total Ressources propres		828 190
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		335 170
TOTAL RESSOURCES (Production + importation)		**1 163 360**

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Volumes

	2003	2004	Variation
Volume produit Volume importé Volume exporté vers St-Leu	947 989 212 510 - 18 287	828 190 335 170 - 30 106	- 12.63 % + 57.71 % + 60.65 %
Volume mis en distribution	1 142 212	1 133 254	+ 0.78 %

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2000	2001	2002	2003	2004
M3 consommés clients	650 672	681 192	691 832	704 949	736 931
Volumes estimés	53 548	56 838	56 838	56 838	30 000
Total M3 consommés	704 220	738 030	748 670	761 787	766 931
Evolution %	9.28	4.80	1.44	1.75	+ 0.66
Nombre de clients	2 629	2 831	3034	3 203	3 320
Evolution %	2.34	7.68	7.17	5.57	+ 3.65
M3 consommés/client/an	268	261	247	237	222

MAIRIE DES AVIRONS

Nombre de branchements communaux : 39

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de 65.03 % en 2004 contre 61.72 % en 2003.

…/…

La longueur du réseau est de 72 874 ml dont :
- acier 18 001 ml
- fonte : 36 898 ml
- PVC : 15 681 ml
- polyéthylène : 2 294 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) L'auto-contrôle est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousses d'analyses permettant de mesurer le chlore libre en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

655 contrôles de ce type ont été réalisés en 2004.

2) Le contrôle par la DDAS

Sur la base du décret n° 2001-1220 du 20/12/2001 entré en vigueur le 25/12/03, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales assure des analyses bactériologiques à partir de prélèvements ponctuels et selon la fréquence prévue par le décret.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

51 analyses bactériologiques et 58 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2004.

Les résultats des analyses montrent :
- un taux de conformité bactériologique de 90 %
- un taux de conformité globale, tous paramètres confondus, de 57 %.

II – Les indicateurs financiers

a) Le prix de l'eau

- Modalités de la tarification en 2004

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

…/…

MAIRIE DE SAVIGNONS

Depuis le 1er janvier 1998, la tarification est effectuée par tranche soit :

. 1ère tranche : de 0 à 45 m3
. 2ème tranche : de 46 à 90 m3
. 3ème tranche : > 90 m3

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an.

- Modalités d'évolution et de révision de cette tarification :

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2004, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 377 477.68 €.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1er trimestre
- début du 2nd trimestre

La formule de révision est précisée à l'article 33 du cahier des charges approuvé le 19/12/97 et modifié par avenant en date du 07/08/98.

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 484 154.45 €.

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire

Tranches trimestrielles	Prix H.T.
De 0 à 45 m3	0.3490 €/m3
De 46 à 90 m3	0.5011 €/m3
Au-delà de 90 m3	0.6800 €/m3
Partie fixe trimestrielle	8.95 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 30 m3) (Annexe)

MAIRIE DES AVIRONS

b) Travaux :

- Réalisés en 2004 : 36 105.75 €
- Restes à réaliser 2004 : 58 654.00 €

Les travaux réalisés en 2004 par la Commune ont notamment porté sur :

- la reprise des branchements sur le Chemin Kerbel
- un renforcement pour le gymnase et sur le Chemin Bateau
- une partie des études liées à la mise à niveau du réseau

Pour l'exercice 2005, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite de la réalisation des études pour :

- la mise à niveau général du réseau
- le renforcement des dispositifs de surveillance du réseau
- l'optimisation du fonctionnement du réseau.

c) Tableau d'évolution de la dette au 1er janvier 2005 (voir annexe)

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS